



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit Juillet à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt deux juillet 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D3-5-5-106

OBJET : LOCATION DE MATERIEL

ACTUALISATION ET MISE À JOUR DES TARIFS APPLICABLES AUX COMMUNES

Etaient présents :

Messieurs, BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs TERRENNE Jean Paul, RENAUD Olivier et BENOIT Pascal.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Francine FILLATRE a été désigné secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2023D3-5-5-106

OBJET : LOCATION DE MATERIEL

ACTUALISATION ET MISE A JOUR DES TARIFS APPLICABLES AUX COMMUNES

L Président rappelle que depuis 1999, la Communauté de Communes des Deux Rives possède un parc de matériel à l'usage des communes (chapiteaux, barrières ...).

Il convient aujourd'hui d'actualiser et de mettre à jour les tarifs applicables aux communes.

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire en date du 9 avril 2004 a adopté les conditions de mise à disposition de matériel (selon l'annexe I jointe) qui restent inchangées comme suit :

- | | |
|------------------------------------|------|
| - Lot de chaises (100) : | 30 € |
| - Lot de tables et tréteaux (50) : | 30 € |
| - Lot de barrières (40) : | 30 € |
| - Lot de bancs (25) : | 30 € |

Pour les chaises, tables et barrières prises directement au dépôt par la Commune, les tarifs ci-dessus seront divisés par 2.

- Chapiteaux : le forfait pour la livraison, la mise à disposition et le contrôle du montage incluant la présence obligatoire d'un agent de l'équipe de Valorisation de l'Environnement Communautaire (V.E.C) est fixé à 100 € par chapiteau. La commune fournira le personnel nécessaire pour assurer la montage et le démontage des chapiteaux sous le contrôle de cet agent. Pour tout agent supplémentaire de l'équipe V.E.C (au maximum 3) un forfait horaire de 10 € sera facturé.

Le Président rappelle également que le Bureau Communautaire du 20 décembre 2022 a fixé les tarifs applicables aux communes en cas de détérioration ou perte de matériel comme suit :

- | | |
|--------------|---------------|
| - Chaise : | 27 € l'unité |
| - Tréteau : | 40 € l'unité |
| - Table : | 10 € l'unité |
| - Barrière : | 67 € l'unité |
| - Banc : | 175 € l'unité |

Il convient aujourd'hui d'apporter une modification de tarif sur la détérioration des tables et de le porter à 80 €. En effet, la Communauté de Communes a fait l'acquisition de tables dont les tréteaux sont intégrés.

Le Président propose donc :

- d'approuver ses propositions,
- d'adopter les tarifs de location et de détérioration du matériel ainsi que les conditions de mise à disposition (annexe).

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les propositions,
- d'adopter les tarifs de location et de détérioration du matériel ainsi que les conditions de mise à disposition (annexe).

Fait à Valence d'Agen, le 28 Juillet 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 31 Juillet 2023

Le secrétaire de séance désigné
La Maire de CASTELSAGRAT

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Francine FILLATRE



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 02 AOUT 2023

Affiché sur le panneau des annonces légales le

02 AOUT 2023

AR Préfecture

LOCATION DE MATERIEL - ACTUALISATION ET MISE A JOUR DES TARIFS APPLICABLES AUX COMMUNES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230728-
2023D3_5_5_106-DE

Numéro d'acte : 2023D3_5_5_106

Date de décision : 28/07/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 3-5-5-0-0 (Domaine et patrimoine / Autres
actes de gestion du domaine public / autres)

Fichier acte : 2023D3-5-5-106 LOCATION DE MATERIEL.
pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2023D3-5-5-106--location matériel.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 02/08/2023 10:23:47

Date de réception de l'AR : 02/08/2023 10:24:16